

**PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- N° 1192-2020 Règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin de créer la zone H-381 à même les zones H-368 et H-369 et pour régir l'aménagement des terrains dans la zone H-381 (8 septembre 2020)
- N° 1193-2020 Règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'augmenter la densité résidentielle et d'autoriser certains usages commerciaux dans la zone H-1592 (21 septembre 2020)
- N° 1194-2020 Règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'autoriser certaines activités agricoles dans la zone R-1287 (21 septembre 2020)
- N° 1196-2020 Règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin de limiter le nombre de terrains de sport extérieurs dans la zone C-548 (5 octobre 2020)
- N° 1197-2020 Règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin de permettre de nouveaux usages résidentiels dans les zones H-453 et H-454 et modifier les généralités applicables aux zones de contrainte (19 octobre 2020)
- N° 1200-2020 Règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'agrandir la zone C-379 à même une partie de la zone H-380 et de modifier certaines dispositions applicables dans la zone C-379 (19 octobre 2020)

Les règlements ci-avant mentionnés ont été approuvés par la MRC de Rimouski-Neigette le 28 octobre 2020 et les certificats de conformité ont été émis le 28 octobre 2020.

Ces règlements entrent en vigueur à la date de délivrance des certificats de conformité.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

**DONNÉ À RIMOUSKI, CE QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT**

La greffière  
Monique Sénéchal